

**AVIS D'ATTRIBUTION  
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC  
N° 6837**

Le Port autonome de Strasbourg et la société DYCKERHOFF GRAVIERES ET SABLIERES DE SELTZ, société par actions simplifiée au capital de 180 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° B 608 501 664 et dont le siège social est situé Bord du Rhin à Seltz (67 470), ont conclu le 19 mars 2024 un avenant n° 2 à l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public rép. n° 5608 du 6 janvier 2006 relative à la mise à disposition d'une bande de terrain d'une superficie de 4 200 m<sup>2</sup> située sur la rive Ouest de la Darse de Seltz et portant prorogation de ladite autorisation pour une durée de treize ans, neuf mois et neuf jours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit jusqu'au 10 octobre 2037.

Au regard des caractéristiques particulières d'utilisation du site mis à disposition par le Port autonome de Strasbourg, notamment de sa continuité géographique avec une dépendance propriété de l'occupant, aucune procédure de sélection préalable et mesures de publicité ne sont requises, conformément à l'article L. 2122-1-3 4° du code général de la propriété des personnes publiques.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :  
Direction de la Valorisation  
Tél : 03.88.21.78.01  
e-mail : [accueildvd@strasbourg.port.fr](mailto:accueildvd@strasbourg.port.fr)

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.